



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 013-19

Objet : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochemaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 013-19

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Bureau du 22 mars 2018 a approuvé le lancement d'un marché pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée composé de deux tranches :

- tranche ferme : travaux d'extension du réseau d'eaux usées du hameau de Charmillon-Bas à la station d'épuration de Le Noyer,
- tranche optionnelle : travaux d'extension du réseau d'eaux usées du hameau de Charmillon-Bas au hameau de Charmillon-Haut, et restructuration du réseau d'eau potable du hameau de Charmillon.

La consultation publiée le 8 octobre 2018 a donné lieu à la remise de sept offres. Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres le 19 novembre 2018, conformément à l'article 6 du règlement de la consultation, « Négociation des offres », des compléments d'informations techniques et financiers ont été demandés aux trois premiers candidats du classement, à savoir l'entreprise Socco, le groupement TPLM / Petavit / Aillon TP et l'entreprise Sassi BTP.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix 60 %,
- valeur technique 40 %.

La commission d'appel d'offres du 7 février 2019 a retenu l'offre du groupement TPLM / Petavit / Aillon TP, pour un montant total de 483 487,32 € HT, dont 185 450,80 € HT pour la tranche ferme et 298 036,52 € HT pour la tranche optionnelle.

La conduite d'opération sera assurée par Grand Chambéry et la maîtrise d'œuvre par le cabinet Merlin.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 février 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue le marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales au groupement d'entreprises TPLM / Petavit / Aillon TP, pour un montant de 483 487,32 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 013-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21811H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21811H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019